

Assemblée des délégués 1978

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **87 (1978)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Prenons, par exemple, l'héroïne qui est une drogue dure. Premier jour: même dose, mêmes effets; deuxième jour: même dose, mêmes effets; troisième jour: même dose, effets moins grands. C'est ainsi qu'en augmentant la dose on aura de moins en moins d'effets. Il y a donc *accoutumance*, c'est-à-dire un phénomène de défense de l'organisme qui développe des moyens de détruire cette drogue. Il trouve ainsi un moyen d'équilibre. Si cette substance vient à manquer (ici, l'héroïne), l'équilibre nouvellement formé du corps disparaît, et c'est l'effet négatif qui commence. Ces effets de déséquilibre sont ce que l'on appelle *syndrome d'abstinence*.

Parmi ses symptômes, on pourrait citer les suivants: agitation, malaise généralisé dans le corps tout entier, transpiration, dilatation de la pupille, baillement, vomissement, diarrhées, douleurs musculaires, douleurs dorsales, chair de poule... et joint à cela un sentiment de grand froid. Tous ces symptômes apparaissent dès la première piqûre, disparaissent dès qu'on se pique à nouveau, puis après l'effet positif de la seconde injection, ce syndrome d'abstinence réapparaît et on se pique de nouveau, etc. C'est ainsi que progressivement, on chute dans ce cercle vicieux qui veut que l'on se pique non pas pour se sentir mieux ou pour se retrouver dans le monde paradisiaque de la première injection, mais pour ne plus se sentir malade. C'est ainsi que se crée la dépendance physique.

Pour pouvoir se piquer, il faut de l'argent, car l'héroïne, par exemple, est très chère. Et on va se mettre à voler et même à vendre soi-même la drogue, car le vendeur vous fera par exemple la bonne proposition suivante: Je te donne cinq doses si tu en vends quatre, la cinquième est pour toi. Et voilà que le consommateur de drogue devient consommateur-vendeur. Et pour se sortir de ce milieu, étant donné la forte dépendance physique qu'exerce l'héroïne, le toxicomane a beaucoup de difficultés.

*
Nous disions donc qu'il faut distinguer de façon très précise les drogues dures des drogues légères, et cela selon le critère de la dépendance.

- Les drogues dures (comme l'héroïne) sont caractérisées par l'accoutumance, la dépendance physique, la dépendance psychique.
- Les drogues légères (comme la marijuana) se caractérisent par une absence d'accoutumance et de dépendance physique, mais une dépendance psychique très forte.

Au moment où une personne se pique, que recherche-t-elle? On pourrait comparer les effets de l'héroïne, par exemple, à une parabole présentant un commencement, un sommet et une fin. Au début, l'héroïnomane a le sentiment d'être grand et puissant comme un dieu, qu'il a retrouvé une mère, qu'il a réintégré le ventre de celle-ci, qu'il se porte bien. Mais peu à peu, après avoir atteint ce sommet de bien-être total, il commencera à se

sentir mal, faible. Ce sont les symptômes négatifs qui font leur apparition: le toxicomane devient pessimiste, il se rappelle qu'il doit aller voler et sait que c'est mal, il se rend compte qu'il risque l'hépatite virale, qu'il n'a pas résolu ses problèmes et que l'héroïne «l'a eu». Il continue donc de se piquer pour ne plus ressentir ces effets négatifs, pour ne plus se sentir mal, pour ne plus entendre la voix de sa conscience. Puis, au moment où il veut arrêter, il ne peut plus et reconnaît que les difficultés qui l'avaient entraîné sur la voie de cette drogue diabolique ne sont pas résolues.

Le toxicomane se créera un système de valeurs propre à son état. Si lors de la réadaptation, on n'arrive pas à créer un système aussi acceptable que celui de la drogue, le toxicomane fera une rechute. C'est justement un nouvel univers qu'il s'agit de trouver, car il ne faut en aucun cas que le toxicomane, qui pourtant désire s'en sortir, ne retombe dans un système qu'il juge inférieur au sien qui était celui de la drogue.

*
Est-ce qu'informer suffit? Est-ce que prévenir suffit? Information n'équivaut pas nécessairement à prévention. La prévention, elle, a quelque chose de plus, car elle intéresse la collectivité. Le toxicomane est comme nous. La drogue n'est pas un problème étranger qu'on trouve ailleurs et pas chez nous. La contribution ne peut provenir que des jeunes, qui doivent être formés pour cette tâche. ■

Assemblée des délégués 1978



Rompant avec la tradition, l'Assemblée des délégués 1978 s'est déroulée en une seule journée, le 10 juin 1978, dans les locaux de la clinique pédiatrique de l'Hôpital de l'Ile, à Berne.

Organisée sous les auspices de la section Croix-Rouge locale de Berne-Mittelland, elle a réuni quelque 180 participants: membres d'honneur, membres du Conseil de direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, membres des commissions, représentants des autorités fédérales et cantonales, des organisations Croix-Rouge internationales et institutions amies, de la presse.

La première partie de la manifestation, ouverte par le président de la Croix-Rouge suisse, le professeur Hans Haug, fut, comme de coutume, réservée à l'examen des points statutaires de l'ordre du jour, soit tout d'abord à l'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 1977. Il ressort de ces derniers

que l'an passé, la Croix-Rouge suisse a consacré une somme globale de 80 millions de francs à ses activités, dont 66 millions pour ses tâches nationales et 14 millions pour ses interventions à l'étranger.

Quant au travail accompli par notre institution au cours du dernier exercice, il peut se résumer ainsi:

Le Service de transfusion de sang, qui couvre tous les besoins en sang et en produits sanguins du pays, a préparé 600 000 dons de sang. Les 117 écoles de personnel soignant, médico-technique et médico-thérapeutique reconnues par la Croix-Rouge suisse ont décerné 3000 diplômes et certificats de capacité. Les sections de la Croix-Rouge suisse ont formé plus de 850 auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge, tandis que 14 000 personnes ont suivi les cours «Soigner chez soi», de soins à la mère et à l'enfant et de soins à la personne âgée.

Le Service social de la Croix-Rouge suisse est intervenu en faveur de 500 familles suisses tombées dans la gêne. Le nombre des réfugiés tibétains accueillis dans notre pays a passé le cap des 1000. Les deux autocars pour handicapés ont transporté 6600 passagers et parcouru 70 000 kilomètres. Les sections Croix-Rouge peuvent compter sur la collaboration de 5000 assistants et assistants bénévoles affectés aux services des visites, des transports automobiles, des bibliothèques, qui s'occupent de personnes seules, de malades chroniques, de handicapés et de vieillards. Certains d'entre eux prêtent leur concours aux 21 centres d'ergothérapie ambulatoire gérés par la Croix-Rouge suisse où il a été pratiqué l'an dernier 60 000 traitements individuels ou de groupe, dont ont bénéficié 2500 patients atteints d'affections physiques ou psychiques. Dans le domaine de l'aide en cas de catastrophe ou au développement, la Croix-Rouge suisse est intervenue, en Suisse, dans les régions de montagne victimes des intempéries et dans 45 pays du monde entier, notamment au Guatemala, au Bangladesh, en Inde, au Liban, au Sahel et en Italie (Frioul). Vingt-cinq délégués Croix-Rouge ont accompli des missions internationales de plus ou moins longue durée. La Centrale du matériel a procédé à l'envoi de 4700 tonnes de secours divers: vivres, médicaments, tentes, couvertures et vêtements destinés aux victimes de catastrophes naturelles.

Les participants furent ensuite appelés à procéder à trois élections, soit à celle d'un membre du Comité central de la Croix-Rouge suisse, en la personne de M. J.-L. Saner, pharmacien, vice-président de la

section de Zurich, membre du Conseil de direction et de la Commission du service de transfusion de sang, et de deux membres du Conseil de direction: le professeur Paul Cottier, qui est médecin-chef de l'Hôpital de district d'Interlaken et président de la Commission de la formation professionnelle, et Mlle Friedhil Locher, membre du Comité de section et responsable pour la Croix-Rouge Jeunesse de la section de Bâle-Ville.

Les sections de Schwyz et de Lausanne ont été appelées à faire partie de la Commission de contrôle de gestion pour les exercices 1978, 1979 et 1980, en remplacement des sections de Nyon et de Bâle-

Ville arrivées au terme de leur mandat de trois ans.

Le programme de l'après-midi comporta une conférence de M. Jean Pictet, Dr en droit, vice-président du CICR et directeur de l'Institut Henry-Dunant, sur le thème «La Croix-Rouge, la protection des détenus politiques et la torture». Vu le très grand intérêt de cette conférence et l'actualité des problèmes qu'elle soulève, nous la publierons in extenso dans la prochaine édition de notre Revue.

*

La 94e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu à Saint-Gall. ■

Des fleurs aussi pour le Dr R. Pickel...

Selon l'ancienne réglementation, valable jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la Croix-Rouge suisse approuvés le 26 novembre 1977 par l'Assemblée extraordinaire des délégués, le médecin-chef de la Croix-Rouge était membre d'office du Comité central. Ce ne sera plus le cas désormais. Aussi le président de la Croix-Rouge suisse a-t-il chaleureusement remercié le docteur Roland Pickel des précieux services qu'il a rendus au cours des trois ans où il exerça la fonction de médecin-chef de la Croix-Rouge par intérim.

Photo CRS/M. Hofer

